



Prendre congés d'une location de t2

Par **sari**, le **22/07/2008** à **15:21**

Je suis Grand Invalide de Guerre et mon épouse est décédée depuis 2 mois, je suis par conséquent obligé de quitter mon appartement actuel un T2 pour m'installer chez ma fille, je suis âgé de 80 ans je souhaite ramener mon préavis à 1 mois, mais l'agence privée m'oblige à payer trois mois et d'attendre que l'appartement soit loué quel est mon recours ?

M.SARI

Par **domi**, le **22/07/2008** à **15:29**

Puisque vous êtes âgé de plus de 60 ans, si votre état de santé justifie un changement de domicile, votre préavis est réduit à 1 mois ! demandez un certificat médical à votre médecin et faites le valoir auprès de l'agence ! Domi